Politique Environnementale 2026

Titre	Politique Environnementale 2026
Diffusion	Publique
Langue	Français

Propriétaire	J. Benhamou	
Rédigé par	C. Adam	Date : 18/02/2026
Validé par	Jacques Benhamou	Date : 20/02/2026

Etat	Validé
Nom du fichier	Politique Environnementale 2026_v1.0

Révisions :

Date	Modification	Auteur	Etat	Version
18/02/2026	Création du document	C. Adam	Initial	0.1
20/02/2026	Validation du document	J. Benhamou	Validé	1.0

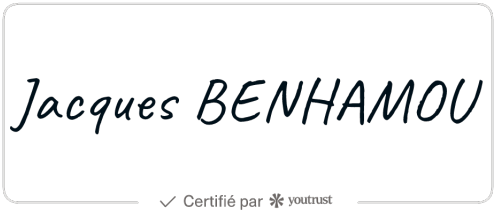


Table des matières

1. Gestion du document 3
2. Introduction 4
3. Objectifs généraux 4
4. Référentiels et conformité 5
5. Engagements structurants 6
   5.1. Bilan carbone et réduction des émissions 6
   5.2. Plan de décarbonation à horizon 2034 6
   5.3. Sobriété numérique et économie circulaire 6
   5.4. Mobilité bas-carbone 7
   5.5. Évaluation environnementale des fournisseurs 7
   5.6. Matérialité environnementale et continuité d'activité 7
6. Sensibilisation et formation 8
7. Gouvernance et reporting 8
8. Conclusion 9
9. INDEX 10

1. Gestion du document

Abréviations et acronymes

Type	Description
ES	Gaz à effet de serre
ETP	Équivalent temps plein
SBTi	Science Based Targets initiative
QHSE	Qualité, hygiène, sécurité et environnement

Document de Référence

Ci-dessous les documents liés à ce document :

Intitulé	Diffusion	Propriétaire
Bilan GES 2025 selon le GHG Protocol	Interne	Direction RSE
Rapport de validation SBTi du 8 avril 2025	Interne	Direction RSE
Politique QHSE et plan de continuité d'activité	Interne	Direction QHSE
Politique des achats responsables	Interne	Direction des achats

Les documents portant la mention « Confidentiel » sont consultables auprès de leur propriétaire.

N.B. :

Cette politique est élaborée en cohérence avec les normes GRI pertinentes pour les informations sociales et avec les exigences de management des normes ISO 9001, 14001 et ISO 45001 appliquées dans les processus de JEMS.

Les références GRI indiquées sous les titres correspondent aux sujets traités ; la déclaration de reporting selon GRI 1 relève du rapport et de son index de contenu.

2. Introduction

GRI 2-23, 2-24

La politique environnementale fixe les engagements du Groupe JEMS pour ses activités en France et à l'international. Elle couvre les bureaux, les déplacements, la flotte, les achats, les équipements et services numériques, ainsi que les interventions chez les clients. Les entités déclinent ces engagements selon leurs impacts, leurs obligations et leur capacité d'action. Le rapport environnemental et le rapport RSE rendent compte de leur mise en œuvre et des résultats.

3. Objectifs généraux

GRI 3-3

JEMS fixe ses objectifs à partir des impacts significatifs de ses activités et de sa chaîne de valeur. La Direction RSE documente pour chaque cible chiffrée l'année de référence, l'échéance, l'indicateur, le périmètre et le responsable.

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3 :**
    - D'ici 2034, par rapport à 2023, réduire de 58,8 % les émissions absolues des scopes 1 et 2. Réduire de 63,8 % les émissions du scope 3 liées aux achats de biens et services par million d'euros de valeur ajoutée et de 63,8 % celles liées aux voyages d'affaires et aux trajets domicile-travail par équivalent temps plein (ETP).
    - Établir chaque année un inventaire des scopes 1, 2 et 3 selon le GHG Protocol et suivre séparément les trois objectifs validés par la SBTi.
- **Efficacité énergétique des infrastructures :**
    - Maintenir la couverture par garanties d'origine de l'électricité achetée sur le périmètre français couvert et étendre progressivement la couverture aux sites éligibles, selon les conditions contractuelles et les données fournies par les bailleurs.
    - Suivre les consommations physiques d'électricité, de chaleur, de froid et de carburants sur les périmètres documentés. Analyser les écarts et engager les actions de maîtrise adaptées.
    - Intégrer la performance énergétique, la desserte en transports collectifs et la disponibilité des données de consommation aux décisions immobilières.
- **Économie circulaire et sobriété numérique :**
    - Viser plus de 90 % d'ordinateurs reconditionnés parmi les acquisitions annuelles d'ordinateurs, sur une référence 2025 de 89,9 % (142 sur 158). La cible est suivie au titre de l'exercice 2026.
    - Viser une durée moyenne d'utilisation des équipements supérieure à quatre ans et suivre l'âge des matériels sortis du parc.
    - Prévenir la production de déchets, organiser le tri et suivre les quantités par flux, leur caractère dangereux ou non et leur destination de traitement, sur la base des justificatifs disponibles.
    - Achat de goodies et fournitures éco-responsables (recyclé, biodégradable)

- **Mobilité bas-carbone :**
    - Diminution progressive des émissions liées aux déplacements professionnels et domicile-travail
    - Poursuivre le renouvellement de la flotte française vers des véhicules moins émetteurs et réexaminer la trajectoire vers l'objectif de sortie du thermique à fin 2030 au regard des usages et des possibilités de recharge.
    - Donner la priorité au train pour les trajets professionnels de moins de 4 h 30.
    - Favoriser le covoiturage, la marche, le vélo et les transports collectifs pour les trajets domicile-travail.
- **Sensibilisation et formation environnementale des collaborateurs :**
    - Suivre annuellement la couverture de la sensibilisation environnementale, en distinguant les nouveaux entrants et l'ensemble des collaborateurs.
    - Déployer les ateliers climat et numérique selon les besoins des sites et des métiers.
    - Intégration d'un module RSE obligatoire dans l'onboarding
    - Déploiement de contenus pédagogiques sur BeJEMS et via les ambassadeurs RSE

Le CODIR RSE suit les actions et les indicateurs. Le COMEX RSE examine les écarts et les mesures correctives. Les rapports annuels présentent les résultats, les périmètres et les méthodes de calcul.

Ils traduisent notre volonté d'inscrire durablement le modèle économique de JEMS dans une trajectoire de sobriété, de résilience et de performance extra-financière.

4. Référentiels et conformité

GRI 2-24, 2-27, 3-3

JEMS applique le GHG Protocol pour l'inventaire des émissions, selon l'approche du contrôle opérationnel. Le scope 2 est suivi en méthodes market-based et location-based. Le total de référence 2025 utilise la méthode market-based.

Le bilan annuel documente les catégories retenues, les sources, les estimations et les évolutions de périmètre. JEMS identifie les écarts méthodologiques avant de comparer les exercices et veille à distinguer l'inventaire du Groupe des périmètres propres aux cibles SBTi.

JEMS s'appuie sur un système de management environnemental certifié ISO 14001:2015. La politique QHSE encadre la prévention des pollutions, la maîtrise des aspects significatifs, les obligations de conformité, les audits internes et la revue de direction.

La SBTi a validé les trois objectifs climatiques de JEMS le 8 avril 2025. Les périmètres, les unités et l'année de référence figurent dans les objectifs généraux de la présente politique.

JEMS mobilise les références GRI pertinentes pour structurer le suivi de ses impacts et de ses résultats environnementaux.

Ces référentiels guident l'ensemble des actions de notre politique environnementale et assurent leur crédibilité, leur traçabilité et leur intégration dans notre système de pilotage RSE.

5. Engagements structurants

GRI 3-3

JEMS met en œuvre ses engagements au travers de plans d'action portant sur les émissions, l'énergie, la circularité, la mobilité, les services numériques et les achats. Les équipes identifient les aspects significatifs en tenant compte des activités, du cycle de vie et des situations d'urgence.

5.1. Bilan carbone et réduction des émissions

GRI 305-1 à 305-5

Le bilan carbone 2025 constitue la référence opérationnelle du cycle 2026. Il s'établit à 991 tCO_2e, soit une baisse de 13 % par rapport à 2024. L'intensité calculée sur 684 ETP du périmètre carbone est de 1,45 tCO_2e/ETP, en hausse de 12 %. La Direction RSE suit ces deux indicateurs pour apprécier les évolutions d'activité et d'émissions.

- Scope 1. 75,6 tCO_2e en 2025, principalement liées à la flotte.
- Scope 2. 29,1 tCO_2e en méthode market-based et 31 tCO_2e en méthode location-based en 2025.
- Scope 3. 886 tCO_2e en 2025 sur la base du total market-based, soit environ 89 % de l'empreinte du Groupe.

5.2. Plan de décarbonation à horizon 2034

GRI 3-3, 302-4, 305-5

La Direction RSE pilote le plan de décarbonation avec les fonctions opérationnelles. La revue annuelle examine l'avancement pour chacun des trois objectifs SBTi et les écarts de périmètre ou de méthode.

- Suivre l'électricité des locaux, les garanties d'origine et les actions d'efficacité énergétique. Les 355 MWh recensés dans le bilan 2025 concernent l'électricité des locaux couverts. La couverture Groupe par garanties d'origine atteint 87 % selon le reporting 2025.
- Une politique de télétravail encadrée, et la priorité systématique au train pour les trajets professionnels de moins de 4h30.
- Renouveler la flotte selon les besoins opérationnels, les émissions et la disponibilité des infrastructures de recharge.
- Privilégier les implantations accessibles et suivre les consommations avec les bailleurs. Adapter les réglages, l'occupation et la maintenance des équipements aux usages réels des sites.

5.3. Sobriété numérique et économie circulaire

GRI 3-3, 302-5, 306-1 à 306-5

Acteur de la data, JEMS adopte une démarche de sobriété numérique et de gestion responsable de ses ressources :

- Privilégier le réemploi interne, la réparation et le matériel reconditionné. Suivre séparément la part des acquisitions reconditionnées et la composition du parc.

- Allonger la durée d'utilisation des équipements et organiser leur réaffectation, leur don ou leur reprise dans des conditions garantissant l'effacement sécurisé des données.

- Suivre les déchets par type de flux et mode de traitement, en distinguant les déchets dangereux et non dangereux. Consolider les bordereaux et bilans des prestataires et préciser la couverture des sites et des flux suivis.

- Intégrer l'écoconception et la sobriété dans les prestations numériques. Selon la mission, proposer au client un diagnostic, des leviers de réduction et un indicateur de suivi adapté aux usages. Documenter séparément les gains attendus et les résultats mesurés.

5.4. Mobilité bas-carbone

GRI 3-3, 305-1, 305-3, 305-5

JEMS agit sur les déplacements professionnels, les trajets domicile-travail et la flotte. Le bilan 2025 identifie les déplacements comme le premier poste d'émissions, avec 484 tCO_2e.

- Encourager l'usage des transports collectifs et des mobilités actives, notamment par l'accessibilité des bureaux et les dispositifs applicables aux abonnements.

- Suivre le domicile-travail par enquête et données disponibles. Le poste représente 377 tCO_2e en 2025 dans la ventilation GHG Protocol. La Direction RSE documente la représentativité des réponses et les hypothèses d'extrapolation.

- Favoriser le covoiturage et analyser les alternatives selon la localisation et les contraintes des collaborateurs.

- Suivre les émissions des voyages d'affaires, la répartition modale et les distances parcourues. Les voyages d'affaires représentent 40 tCO_2e en 2025 dans la ventilation GHG Protocol.

Ces engagements structurants illustrent la transformation environnementale engagée par JEMS et sa capacité à structurer une performance durable, ancrée dans les réalités opérationnelles du groupe.

5.5. Évaluation environnementale des fournisseurs

GRI 2-24, 3-3, 308-1, 308-2

La Direction des achats intègre à la sélection et à la réévaluation des fournisseurs des critères relatifs à l'énergie, aux émissions, aux ressources, aux déchets et à la conformité environnementale, selon la criticité de la prestation.

Les Achats distinguent la couverture de la charte, l'évaluation environnementale des nouveaux fournisseurs et le traitement des impacts négatifs identifiés. Les écarts significatifs donnent lieu à des demandes de preuves ou à un plan correctif assorti d'un responsable, d'une échéance et d'une preuve de clôture.

Cette montée en exigence vise à sécuriser la chaîne de valeur, à limiter les impacts indirects (scope 3 amont), et à favoriser des partenariats durables et traçables.

5.6. Matérialité environnementale et continuité d'activité

GRI 3-1, 3-2, 3-3

JEMS réexamine ses impacts environnementaux en tenant compte de leur gravité, de leur probabilité et du périmètre concerné. L'analyse couvre le climat, l'énergie, la mobilité, les achats, les équipements

et usages numériques, les déchets, les fluides frigorigènes, ainsi que l'eau et la biodiversité lorsque les activités, sites ou achats le justifient. Les fonctions opérationnelles documentent les situations normales, dégradées et d'urgence.

L'examen des risques physiques réalisé avec AXA Climate le 4 mars 2026 porte sur les actifs étudiés. JEMS s'appuie sur cet examen pour prioriser les vérifications locales et les mesures d'adaptation. Le plan de continuité organise l'alerte, la mise en sécurité, la poursuite des services critiques et la reprise en cas de chaleur extrême, d'inondation ou d'indisponibilité d'un site. Les responsables suivent les exercices, les retours d'expérience et les actions correctives.

6. Sensibilisation et formation

GRI 2-24, 404-2

Convaincu que la transition écologique ne peut réussir sans l'adhésion active de ses parties prenantes internes, JEMS place la sensibilisation et la formation des collaborateurs au cœur de sa stratégie environnementale. Cette démarche vise à faire évoluer durablement les comportements, renforcer la culture RSE à tous les niveaux de l'organisation, et aligner les pratiques individuelles sur les objectifs collectifs de décarbonation.

JEMS intègre un module RSE et un quiz au parcours d'accueil. La Direction RH suit la part des nouveaux entrants qui achèvent le module et adapte les contenus selon les besoins des équipes.

En parallèle, des ateliers immersifs de la **Fresque du Climat** sont organisés en présentiel sur les sites de Levallois, Nantes et Lyon. Ces sessions favorisent une compréhension approfondie des enjeux climatiques et stimulent l'intelligence collective. Elles alimentent une boîte à idées RSE ouverte à l'ensemble des collaborateurs.

Les parcours de sensibilisation et de développement des compétences couvrent notamment les sujets suivants :

- La **Fresque du Numérique** (empreinte environnementale du digital),
- **Éco-conception** (réduction des impacts numériques),
- **Ecovadis Academy** (bonnes pratiques environnementales et achats responsables).

Enfin, la stratégie s'appuie sur un réseau d'ambassadeurs RSE internes, formés pour relayer les initiatives, animer des temps forts (Semaine du Développement Durable, Journée mondiale du climat…), et fédérer les équipes autour d'une dynamique d'engagement collectif.

Ce dispositif global de formation contribue à ancrer la RSE dans les pratiques quotidiennes et à faire de chaque collaborateur un acteur éclairé de la transformation environnementale de JEMS.

7. Gouvernance et reporting

GRI 2-12, 2-13, 2-23, 2-24, 2-27, 3-3

La politique environnementale de JEMS repose sur une gouvernance solide et transparente, pilotée par la Direction RSE du Groupe, rattachée hiérarchiquement au Président et au Directeur Général. Cette direction, intégrée au Comité Exécutif (COMEX), a pour mission de définir les priorités environnementales, de coordonner les plans d'action intersites, d'assurer le respect des engagements réglementaires et volontaires, et de garantir l'alignement stratégique des objectifs climat avec la feuille de route globale de l'entreprise.

- La Direction RSE consolide les indicateurs ci-dessous avec les fonctions responsables. Chaque série précise son exercice, ses entités et sites couverts, sa source, son unité et son mode de calcul.
- Direction RSE. Émissions par scope, intensités et progression vers chaque objectif SBTi.
- Moyens généraux et gestion de flotte. Électricité, autres consommations d'énergie, part d'électricité couverte par garanties d'origine et consommations de carburants.
- DSI. Part des ordinateurs reconditionnés parmi les achats, durée d'usage et équipements réemployés.
- Moyens généraux et DSI. Quantités de déchets par flux, dangerosité, modes de traitement et couverture des justificatifs.
- Achats, RH et QHSE. Couverture des évaluations fournisseurs, sensibilisation des équipes, suivi des obligations de conformité et avancement des mesures d'adaptation.

Le reporting annuel présente les résultats et les limites de couverture à partir de pièces vérifiables. Les engagements de la présente politique orientent les plans d'action et sont rapprochés des résultats dans le rapport annuel.

Une revue trimestrielle des actions RSE est également organisée au sein du COMEX, afin d'évaluer les progrès réalisés, d'ajuster les plans d'action en fonction des résultats, et de mobiliser les fonctions clés (RH, SI, Achats, Immobilier, Communication) dans une dynamique d'amélioration continue.

La Direction QHSE tient à jour les obligations de conformité applicables et suit les incidents, audits et actions correctives. La revue de direction examine la performance du système de management environnemental et les moyens nécessaires à son amélioration.

Cette gouvernance intégrée assure la crédibilité, la cohérence et l'impact des actions environnementales menées par JEMS, dans une logique d'alignement stratégique et de responsabilité collective.

8. Conclusion

JEMS s'engage à réduire ses impacts environnementaux, à prévenir les pollutions et à renforcer sa capacité à faire face aux perturbations. Les directions déclinent ces engagements dans leurs plans d'action. La Direction générale examine la politique au moins une fois par an et lors de changements significatifs d'activité, de périmètre ou de risques.

9. INDEX

Référence GRI	Intitulé	Thème principal
2-12	Rôle du plus haut organe de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts	Gouvernance environnementale et revue par le COMEX RSE
2-13	Délégation de la responsabilité de gestion des impacts	Répartition des responsabilités entre la Direction RSE, le QHSE et les fonctions opérationnelles
2-23	Engagements politiques	Périmètre et engagements de la politique environnementale
2-24	Intégration des engagements politiques	Déploiement de la politique dans les entités, les achats et les parcours de sensibilisation
2-27	Conformité aux législations et réglementations	Suivi des obligations environnementales, audits et actions correctives
3-1	Processus de détermination des thèmes pertinents	Analyse et hiérarchisation des impacts environnementaux
3-2	Liste des thèmes pertinents	Climat, énergie, mobilité, achats, numérique et déchets
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Objectifs, plans d'action et suivi des impacts environnementaux
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Efficacité énergétique des sites et suivi des actions de sobriété
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	Écoconception et sobriété des prestations numériques
305-1	Émissions directes de GES (scope 1)	Émissions directes, notamment celles de la flotte
305-2	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (scope 2)	Énergie achetée et calcul selon les méthodes *market-based* et *location-based*
305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	Achats, voyages d'affaires, trajets domicile-travail et autres postes indirects
305-4	Intensité des émissions de GES	Suivi de l'empreinte carbone par équivalent temps plein
305-5	Réduction des émissions de GES	Mesure des réductions obtenues grâce aux actions de décarbonation
306-1	Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Identification des flux et de leurs impacts, notamment pour les équipements informatiques
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Prévention, réparation, réemploi, tri et traçabilité
306-3	Déchets produits	Suivi des quantités par flux et distinction entre déchets dangereux et non dangereux
306-4	Déchets détournés de l'élimination	Préparation au réemploi, recyclage et autres opérations de valorisation
306-5	Déchets dirigés vers l'élimination	Suivi des quantités et des filières d'élimination

Référence GRI	Intitulé	Thème principal
308-1	Nouveaux fournisseurs examinés selon des critères environnementaux	Intégration de critères environnementaux à la sélection des fournisseurs
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Évaluation des fournisseurs et suivi des plans correctifs
404-2	Programmes de développement des compétences et d'aide à la transition	Volet environnemental de l'intégration, de la sensibilisation et de la formation